



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étiquetage informatif

Question écrite n° 65207

Texte de la question

Mme Pascale Gruny appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur l'origine géographique des produits textiles. Selon la dernière enquête annuelle du Centre d'observation économique, la qualité du made in France reste très appréciée. Ces nombreux atouts - qualité, innovation, design... - permettent souvent de compenser les prix plus élevés de ces biens de consommation fabriqués en France. Sur la base du rapport qualité-prix ces produits français gardent en effet leur avantage. Dans le domaine textile, alors que le volume des importations en provenance de la Chine notamment croît de façon très importante depuis plusieurs années, la visibilité des produits fabriqués en France ne paraît pas suffisante. Aussi elle lui demande de lui préciser la réglementation en vigueur et de lui indiquer quelles mesures permettraient de mieux renseigner les consommateurs.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Gruny](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65207

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2005, page 4934